

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
<b>MEMBRES</b> En exercice : 13 Présents: 13 Votants : 13 <b>DATES</b> Convoc.: 21/09/2010 Affich. : 21/09/2010	<b>Séance du 27 septembre 2010</b> L'an deux mil dix, le vingt sept septembre, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <b>Présents:</b> Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS, PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

#### **56-10 Pôle Enfance : Contrôle Technique : Avenant n°1**

Bureau Véritas a transmis à Monsieur le Maire une proposition d'avenants. Il a pour objet de régulariser la rémunération suite à une prolongation du délai d'exécution des travaux de 3 mois.

En effet, lors de la signature du contrat initial, il avait été indiqué un délai d'exécution des travaux de 14 mois.

Les travaux ayant commencés en octobre 2009 avec une fin de travaux annoncés pour février 2011, le délai dépasse de 3 mois. Les honoraires du Bureau Véritas pour cette régularisation sont fixés forfaitairement à 1 428.00€HT (476€HT par mois supplémentaires).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cet avenant n°1.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

#### **57-10 Salle Glenmor : Tarifs Communaux 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la salle Glenmor comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

<b>Acompte</b>	Location à la journée	80.00
	Location à la soirée ou à la matinée	45.00
<b>Caution</b>	Location salle	320.00
	location sono	165.00
<b>Location sono (console +micro)</b>	particuliers	59.00
	associations (essai avant et après utilisation) En cas de dégradation remise en état à la charge de l'association	Gratuit
	avec platine CD + platine cassettes (gratuit pour les arbres de Noël, pour les associations de la commune)	Gratuit
<b>Particuliers hors commune</b>	Location salle journée	270.00
	Location salle matinée ou soirée	145.00
	Location cuisine	165.00
<b>Particuliers sénonnais</b>	Vin d'honneur	49.00
	Location salle journée	156.00
	Location salle matinée ou soirée	80.00
	Location cuisine	118.00
<b>Associations</b>	3 week-end par an	Gratuit
	Location cuisine	40.00
<b>Mobilier et Vaisselle</b>	Table	287.00
	Chaise	96.00
	Assiette creuse ou plate	1.85
	Grande assiette	2.85
	Assiette à dessert	1.55
	Verre apéritif, à vin ou flûte à champagne	1.85
	Verre à eau	1.25
	Tasse à café	1.00
	Grande tasse et ravier en verre	1.90
	Ramequin	1.00
	Saladier en pyrex	2.85
	Plat en inox ou arcopal	9.60
	Corbeille à pain	4.80
	Cuillère à soupe ou à café	1.00
	Fourchette et couteau	1.00
	Fourchette et couteau à poisson	1.85
	Louche et écumoir	19.15
	Planche à découper (bois)	19.15
	Planche à découper (polyéthylène)	28.75
	Fouet	19.15
	Grande cuillère en bois	5.65
	Faitout inox	95.75
	Faitout aluminium	57.45
	Casserole inox	38.30
	Plat à four aluminium	57.45
	Pichet à eau	9.60
	Torchons	1.65
	Verseuse à café	28.75

	Cafetière électrique	48.00
	Heure de ménage	21.40

#### **58-10 Location four à pain : tarif 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de la location du four à pain comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

Location Four (gratuit pour les associations)	16.65
Caution	160.00

#### **59-10 Bibliothèque : tarifs 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs bibliothèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

<b>Abonnement par famille et par an</b>	8.10
---	------

<b>connexion internet</b>	<b>- 1/2 heure</b>	0.85
	<b>- forfait 3 heures</b>	5.00
<b>impression 1 page format A4, n&amp;b</b>		0.20
<b>Impression 1 page format A4 couleur</b>		0.30
<b>perte carte d'abonnement</b>		1.50

#### **60-10 Amende pour chiens et chats errants : tarif 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 73.00€ l'amende pour chiens et chats errants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **61-10 Redevance pour occupation du domaine public : tarif 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 190.00€ la redevance pour occupation du domaine public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### **62-10 Bulletin Municipal : tarifs publicitaires 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs publicitaires du bulletin municipal comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

<b>Une seule parution</b>	
1 page	67.63
1/2 page	50.98
1/4 page	39.54
1/8 page	19.77
<b>Pour deux parutions</b>	
1 page	113.40
1/2 page	90.51
1/4 page	67.63
1/8 page	35.37
<b>Pour trois parutions</b>	
1 page	146.70
1/2 page	124.85
1/4 page	79.07
1/8 page	45.78

#### **63-10 Cimetière : tarifs 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs du cimetière comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

<b>Cimetière</b>	<b>Concession</b>	30 ans	64.58
	<b>Redevances et taxes funéraires</b>	Creusement d'une fosse 1 profondeur	57.57
		Creusement d'une fosse 2 profondeurs	76.30
		Creusement d'une tombe pour enfant	19.95
		Exhumation	76.30

<b>Colombarium</b>	Concession 15 ans	716.10
	Concession 30 ans	1432.31
	Concession 50 ans	2348.03

#### **64-10 Photocopies : tarifs 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les tarifs photocopies pour 2011 qui sont les suivants :

<b>Associations (association de Saint-Senoux pour des manifestations sur Saint-Senoux)</b>	A4 NetB les 100	4.10
	A4 couleur les 100	25.00
	A3 ou A4 NetB recto verso les 100	6.75
	A3 ou A4 couleur recto verso les 100	40.00
<b>Particuliers (documents administratifs)</b>	A4	0.18
	A4 NetB	0.30
<b>Particuliers (documents non administratifs)</b>	A3 NetB	0.60
<b>Fax (sauf international)</b>	5 feuilles maximum	1.65

#### **65-10 Vacations cimetières**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-15, Monsieur le Maire précise que les opérations de fermeture du cercueil lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et dans tous les cas lorsqu'il y a crémation, ainsi que les opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps donnent droit à une vacation

Ces vacations funéraires sont comprises entre 20 et 25€. Elles sont fixées par la maire après avis du conseil municipal.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour un montant de 25.00 € la vacation funéraire.

#### **66-10 Redevance assainissement 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs de la redevance assainissement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 :

- Forfait abonnement	50.00 € HT
- Prix du m <sup>3</sup>	1.43 € HT

#### **67-10 Assainissement collectif : taxe de raccordement 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 01 janvier 2011, la taxe de raccordement à l'assainissement collectif pour les constructions antérieures aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif est de 1 200.00€HT.

#### **68-10 Assainissement Collectif : Participation de raccordement à l'égout (PRE) 2011**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

-d'annuler la délibération 28-10 du 29 mars 2010.

- qu'à compter du 01 janvier 2011, la participation de raccordement à l'égout concernant les constructions postérieures aux travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif est de 3 000.00€HT.

#### **69-10 Bibliothèque : acquisition de livres et de périodiques- aide contrat de territoire**

Dans le cadre du contrat de territoire entre la communauté de communes et le Conseil Général, une enveloppe a été attribuée pour l'acquisition de livres et de périodiques d'un montant de 400 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter cette aide.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide à l'acquisition de livres et de périodiques pour la bibliothèque.

#### **70-10 Urbanisme : avis sur le projet de PLU de la commune de Guignen**

La commune de Guignen, dans le cadre de la consultation des personnes publiques, a transmis son projet de PLU pour avis.

Après présentation du projet de PLU de la commune de Guignen par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne un avis favorable

Divers :

Le fonds de commerce du bar ANILLIZ appartenant à Madame MENGUY Angélique a été cédé à Madame ARTOUS Cécile à compter du 01/09/2010. De plus, suite à des dégâts causés par des fuites d'eau, des travaux de rénovation au niveau du sol seront à réaliser.

L'adhésion à l'association des Canaux Bretons sera renouvelée pour 2011.

Le rapport d'activité pour l'année 2009 du SMICTOM est consultable en mairie.

Le Conseil Municipal est informé de la dégradation du terrain de football et des solutions pour son entretien devront être discutées.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21H00  
Prochain Conseil Municipal le lundi 25 octobre 2010